

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 41

Artikel: Nos lampes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos lampes.

Les beaux jours de 1885 sont finis ; l'hiver nous revient avec le froid et les longues veillées. Il faut songer à préparer les lampes, et surtout à se mettre en garde contre les accidents qui arrivent trop fréquemment avec les lampes à pétrole.

Quand une lampe à pétrole est incomplètement remplie, il y a dans le réservoir, au-dessus du liquide, des vapeurs qui, mélangées avec l'air dans certaines conditions, constituent un mélange explosible. Quand on manie ou qu'on transporte trop brusquement une lampe incomplètement remplie, une partie du mélange gazeux peut sortir de la lampe, arriver en contact avec la flamme et déterminer l'explosion du reste du mélange qui est dans le réservoir. Cette sortie de gaz peut se produire par le brûleur, si la mèche ne joint pas bien, ou par les ouvertures que présente la monture.

Le même accident peut avoir lieu si la lampe est dans un courant d'air, ou si on l'éteint en soufflant dans le verre. Dans ce cas, il y a introduction d'air dans la lampe et en même temps renversement de la flamme, qui peut pénétrer dans le réservoir.

L'explosion est d'autant plus forte qu'il y a moins d'huile dans la lampe et que, par conséquent, le volume du mélange gazeux est plus considérable.

L'échauffement du corps de la lampe par la flamme, quand on baisse trop la mèche, favorise également les explosions et, ce qu'il y a de particulier, c'est que cet échauffement est plus à redouter avec les huiles peu volatiles, qui développent peu de chaleur en brûlant.

Il y a aussi à considérer la nature de la mèche. Elle doit être d'un tissu lâche, favorisant l'action capillaire. Si la tresse est trop serrée, la capillarité est moindre, l'huile monte difficilement, la mèche se carbonise, ce qui contribue encore à échauffer la lampe.

L'humidité de la mèche est également contraire à l'action capillaire, comme l'humidité contenue dans l'huile elle-même.

Ainsi, en résumé, voici les précautions à prendre :

1° Le réservoir sera en métal, sans aucune ouverture ;

2° La mèche sera d'un tissu lâche, bien ajustée dans le porte-mèche, sans être trop serrée. Elle sera parfaitement sèche. Neuve, elle portera sur le fond du réservoir, mais sans grand excès de longueur. Elle sera toujours plongée jusqu'au tiers au moins de la profondeur du réservoir ;

3° Le réservoir sera toujours rempli au moment d'allumer ;

4° Baisser la mèche le moins possible et avec précaution ;

5° Pour éteindre, baisser la mèche et souffler ensuite *horizontalement* à l'extrémité de la cheminée.

Que n'a ran fé, n'a ran poeire.

On Savoyà que s'étai eingadzi per tsi on vegnolan de La Cousta, po retessi, ne tsandzivè pas dè tsemise ti lè dzo et ne sè trovàvè pas tot solet dedein. On dzo, tot ein maniyeint son cro, ye cheint qu'oquière lo gatollhivè su l'estoma, et ma fài quand oquière vo

dèmedzè on n'est pas à se n'ése, et quand bin cein fà portant pas mau, on a couàite dè sè grattà et dè vairè cein que y'a. Mon gaillà, qu'étai don eimbetà dè sè cheintrè dinsè gatollhi, arrètè se n'ovradzo po vouàiti se l'étai on frumi ào bin on tavan que fotemassivè perquie ; mà quand l'a écartà son devant dè tsemise, ye vâi duè dè cliào petites bitès que vivent su la chrètièntà. L'ein accrotsè d'aboo iena que ne budzivè pas, tandi que l'autra chàotavè coumeint on tchevri et ào momeint iò l'allavè èclliaffà eintrè lè dou z'onglio dè sè pàodzo, on pourro diablo dè piào que s'étai laissi preindrè sein pi essiyi dè dècampà, ye vâi l'autra bite, qu'étai 'na crouie pudze, que tracivè su son pétro coumeint se l'avâi z'u tota la gendarméri à sè trossès. Adon mon Savoyà s'arrètè, et devant d'avâi escoffiyi lo piào, ye fà : « Que n'a ran fé, n'a ran poeire » ; et sù que l'étai la pudze que lo devouravè et na pas cé tadié dè piào, ye remet lo piào iò l'irè, accrotsè la pudze et l'èclliaffè sein miséricorde.

Boutades.

Les dernières luttes électorales, en France, ont donné lieu à un amusant épisode. Dans une assemblée préparatoire, un des candidats était assailli de questions par ses électeurs. A un moment donné, de deux points différents de la salle partent les interpellations suivantes :

— Voulez-vous continuer d'accorder un traitement aux chanoines ?

— Laisseriez-vous le schako aux fantassins ?

— Le candidat, qui ne perd pas la tête au milieu du tapage, reprend aussitôt :

— Oui, je m'efforcerais, pour vous être agréable, d'obtenir tout ce que vous me demandez ; je ferai donner aux fantassins le traitement des chanoines, et aux chanoines le schako des fantassins.

On demandait à un peintre d'animaux s'il avait vendu ses derniers tableaux représentant des chiens de chasse.

— Hélas, non ! répond l'artiste avec un soupir, ce sont des chiens qui ne *rapportent* pas.

Il se sont mariés dans la matinée. Puis la noce est allée banqueter au restaurant. Au dessert, le champagne aidant, les nouveaux époux se sont pris de querelle, puis en sont venus aux gros mots. Alors le mari appelle le garçon, demande de quoi écrire et envoie immédiatement ce billet à l'officier d'état civil :

« Monsieur, veuillez considérer comme nulle et non avenue la petite démarche que j'ai faite auprès de vous ce matin. »

Il me semble, dit la mère à une fiancée qui sera dans vingt-quatre heures une épouse, que ton futur mari est exigeant, bien volontaire ; il demande une foule de choses.

— Un peu d'indulgence, ma mère, répond l'aimable ingénue, ce sont ses dernières volontés.

L. MONNET.